

Extrait du registre  
des délibérations du conseil  
communautaire de la communauté de  
communes Sauer Pechelbronn

séance du 18/05/2015

Date de la convocation:  
12/05/2015  
Date d'affichage:  
13/05/2015

L' an 2015 et le 18 Mai à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:  
Afférents au conseil  
communautaire : 35  
En exercice : 35  
Votants : 32

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : MM : JULLY Jean-Marie, OTT Alexis, SUSS Charles

Secrétaire de séance :  
Mme DUTEY Sylvie.

Réf : 103.2015  
Vote : A la majorité  
Pour : 31  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Mention exécutoire : Non

**103.2015 : Décision budgétaire modificative : Budget annexe chaufferie collective  
l'écorce.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la délibération n° 060.2015 du conseil communautaire du 02.03.2015 : « Budget annexe « chauffage intercommunal à Durrenbach (L'écorce) : approbation du budget primitif de l'exercice 2015 »,*

*Considérant le montant des dotations aux amortissements à constater pour l'exercice 2015,*

*Vu l'avis du bureau exécutif,*

*Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :**

Envoyé en préfecture le 09/06/2015  
Reçu en préfecture le 09/06/2015  
Affiché le   
ID : 067-200013050-20150518-D\_CC\_103\_2015-DE

- **De modifier le budget annexe comme suit :**

**Section de fonctionnement :**

**Dépenses :**

**Compte 023 : + 15 547,84 €, soit 102 705,34 €**

**Recettes :**

**Compte 777 : + 15 547,84 €, soit 112 030,34 €**

**Section d'investissement :**

**Dépenses :**

**Compte 13912 : + 5 721,10 €, soit 43 275,09 €**

**Compte 13913 : - 0,01 €, soit 12 751,98 €**

**Compte 13918 : + 9 826,75 €, soit 56 003,27 €**

**Recettes :**

**Compte 021 : + 15 547,84 €, soit 102 705,34 €**

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 04/06/2015

*Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623  
du 22 juillet 1982*

Le président,  
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS  
PREFECTURE DE HAGUENAU -  
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

